



Journée-débat **28 Mars 2019**

Choisir de rester vieillir au domicile : quel rôle l'organisme peut-il jouer ?

Lieu : MY BOAT - Dans le parc de la Villette

Métro PORTE DE PANTIN (Ligne 5)

Sortie périphérique : Porte de Pantin

211 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris

PROGRAMME

Donner le choix au locataire âgé de rester vivre dans son logement dans les meilleures conditions possibles questionne le rôle que les bailleurs sociaux peuvent jouer dans cet accompagnement au vieillissement. Quel type d'habitat les organismes Hlm peuvent-ils proposer pour qu'il soit adapté aux besoins actuels de la personne âgée (bâti, services proposés), qu'il réponde à l'évolution de sa situation (ex : logement et services évolutifs, diversification des produits/logements) et qu'il soit inclusif permettant à la personne de rester vivre et vieillir dans la cité (logement accessible, proximité de commerces, contact avec les autres générations, etc.).

Environ 30 % du parc est occupé par des personnes de plus de 60 ans, avec une perspective de croissance dans les 10 prochaines années. Apporter des solutions adaptées aux personnes âgées dans le parc constitue un sujet de préoccupation des équipes des organismes et plusieurs réponses sont d'ores et déjà mises en œuvre. De nombreux bailleurs donnent aux locataires des possibilités d'adaptation de leur logement, organisent des services, proposent des logements accompagnés, etc...

De nouvelles perspectives s'ouvrent avec la loi Elan. L'ensemble des bailleurs sociaux pourront en effet signer des conventions pour fournir tous services à caractère social d'intérêt direct pour les habitants et répondant ainsi à des besoins non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les conditions normales du marché. Ces services incluent par exemple : la veille, l'accompagnement aux démarches des locataires âgés ou en situation de handicap.

La notion d'habitat inclusif est également précisée par la loi Elan, comme un habitat destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé et assorti d'un projet de vie sociale et collective défini par un cahier des charges national.

Au vu de l'évolution des textes réglementaires, cette journée permettra de présenter le concept d'habitat inclusif et d'en comprendre ses déclinaisons.

La journée sera l'occasion également de présenter et d'échanger sur des pratiques d'accompagnement innovantes, sur des modèles d'habitat accompagné (ex : maison Marianne) ou sur des partenariats (associations, mutuelles, gestionnaires d'établissement) mis en œuvre par les bailleurs sociaux pour favoriser le soutien au domicile des locataires âgés, dans le respect de leur choix de vie. Ces présentations permettront notamment de débattre sur le service rendu au locataire, les implications chez le bailleur social (création de nouveaux services ? de nouveaux métiers ?), le modèle économique de ce type de services et/ou d'habitat.

Pilote : ALFI

9h00 - 9h30

Accueil des participants, café

9h30 - 9h45

Présentation de la journée par Joël GUILLOUX, Président d'Habitat Social pour la Ville

9h45 - 10h15

Intervention de **Magali VALLET, Conseillère en politiques sociales - Direction des politiques urbaines et sociales (Union sociale pour l'habitat)**

Panorama des enjeux, réalisations des bailleurs en matière d'habitation adaptée et services aux personnes âgées, partenariats mis en place

Impacts et perspectives de la loi ELAN pour développer des services auprès des locataires âgés...

Echanges avec la salle

10h30 - 11h15

Intervention de **François-Xavier TURBET DELOF** : *Les Petits frères des Pauvres-Etablissements, Directeur Adjoint*. Co-animateur du collectif « Habiter Autrement », François-Xavier TURBET DELOF est également membre de l'observatoire national sur l'Habitat inclusif.

Habitat inclusif ou Habitat alternatif : quelles perspectives ouvre la Loi Elan ?

En s'appuyant sur les évolutions réglementaires et en comparaison avec les organisations par quartier-village en Allemagne, une organisation nouvelle d'accompagnement de la perte d'autonomie se dessine. Entre maintien à domicile classique et entrée en établissement, quelles voies s'ouvrent à nous ?

Echanges avec la salle / Pause

Témoignages d'organismes : Pas-de-Calais Habitat présentera son projet d'habitat contributif et NOREVIE /FLORALYS présenteront des opérations « bégainage »

11h30 - 12h00

Alain GRESSIER, *Responsable de Recherche Sciences sociales & numérique au sein de la Direction de l'Innovation (Pas-de-Calais Habitat)*

Maintien à domicile sous l'angle de l'habitat contributif : présentation d'une recherche appliquée dans le domaine de l'autonomisation des habitants seniors dans leur habitat.

12h00 - 12h30

Fabrice DAUSQUE, *Responsable Qualité Résidentielle (Norevie)*

Agnès BALBO, *Chargée de Gestion Locative et de Mission bégainage (Floralys)*

Les évolutions du modèle du bégainage : un produit habitat adapté aux situations des seniors ; quelles en sont les conditions de fonctionnement ?

Echanges avec la salle

12h40 - 14h00

Déjeuner pris en commun sur place

Recherche universitaire sur la conception et la validation du programme « j'adapte et je reste chez moi »

14h00 - 15h00

Frédérique TREVIDY, *Directrice du pôle Ingénierie sociale (ALFI) et chercheuse associée (LEPS EA3412 de l'Université Paris 13)*

Fabrice DAUSQUE, *Responsable de la Qualité Résidentielle (Norevie)*

Caroline GIRAUX, *ergothérapeute libérale intervenant notamment chez Aiguillon Construction*

Présentation d'une recherche collaborative ayant associé des locataires, des professionnels de santé, des ESH du Groupe Arcade (CPH, Antin Résidences, Aiguillon, Norevie), des ergothérapeutes et des chercheurs (ALFI et LEPS EA3412 de l'Université Paris 13). Les résultats ont permis de modéliser une intervention éducative centrée sur le locataire âgé pour qu'il apprenne à adapter son logement et prévienne la chute au domicile. Ce modèle intègre des critères de transférabilité permettant son adaptation à d'autres ESH.

UN NOUVEAU PROGRAMME D'ÉDUCATION
« J'adapte et je reste chez moi »

Quel objectif ?
Le programme permet aux locataires âgés d'acquiescer des connaissances et des compétences pour adapter leur logement selon leurs besoins et dans le respect de leur identité-logement, en relation avec leur bailleur social.

Quel public ?
Le programme a été conçu pour s'adresser aux personnes de plus de 65 ans ayant déjà chuté. Néanmoins, le public peut être élargi par l'ESH à des locataires ayant besoin d'adapter leur logement.

Quelle démarche ?
Elle est centrée sur le locataire. La démarche et les outils pédagogiques doivent permettre aux professionnels d'être à l'écoute des besoins du locataire, de lui apporter des informations les aménagements réalisables, prise en charge du bailleur, des conseils et un accompagnement, propices à l'émergence de ses propres choix.

Un programme à domicile
Le programme se déroule au domicile et s'adresse à des personnes âgées volontaires pour participer à cette démarche. Le programme intègre la réalisation des travaux chez le locataire.

3 séances chez le locataire
Séance 1 : Expliquer ses habitudes, ses ressources et les situations posant problème.
Séance 2 : Construire son projet d'adaptation du logement.
Séance 3 : Finaliser ses choix, gérer la période de chantier.

Echanges avec la salle
Pause

Témoignage d'organisme : Quels nouveaux partenariats ? Nature et coûts des services... ? Présentation de produits développés au sein du parc de logements familiaux : quelle réflexion sur l'accompagnement des personnes âgées dans leur logement ?

15h30 - 16h15

Romain MIGNOT, *Secrétaire Général (Immobilière Atlantic Aménagement)*

Présentation de la politique senior déployée au travers du label Habitat Senior Service.

Développer une offre de services dans les immeubles d'habitation en s'appuyant sur le tissu associatif local et les collectivités.

Echanges avec la salle

16h30

Clôture de la journée par Joël GUILLOUX, *Président d'Habitat Social pour la Ville*

Frais de participation
Journées-Débat

Adhérents :

1^{er} participant 200 €, 150 € participants suivants

Non-adhérents :

1^{er} participant 450 €, 250 € participants suivants

Collectivité locale parrainée par un adhérent : 250 €

Association locale parrainée par un adhérent : 200 €

Toute annulation doit être formulée par mail 72 h avant la manifestation, passé ce délai toute inscription sera facturée et aucun remboursement ne sera effectué.

Les prochains rendez-vous d'HSV en 2019...

Programme 2019

3 journées débat

6 juin : Prévenir les ruptures pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers : passer d'une politique d'accompagnement à une politique d'inclusion sociale

17 octobre : Développer l'habitat de demain dans les territoires : rôle du DSU en articulation étroite avec les concepteurs (avec Batim Club)

26 novembre : Créer de l'attractivité dans les quartiers prioritaires ou dans les territoires détendus : comment transformer l'horizon ?

Ateliers 2019 (réservés aux adhérents)

Accompagnement des accédants dans les copropriétés mixtes (date fixée ultérieurement)

Pour nous rejoindre le 28 mars 2019...

Accès My Boat

ADRESSE : PARC DE LA VILLETTE - 211 AVENUE JEAN JAURES - 75019 PARIS

My Boat en Voiture :

Sortie du périphérique Porte de Pantin :
Parking Public Indigo – La Villette Cité de la Musique
219 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris
Ouvert 24h/7j – A 5min de marche

Sortie du périphérique Porte de La Villette :
Parking Public Indigo – La Villette Nord Cité des Sciences
61 boulevard Macdonald – 75019 Paris
Ouvert 24h/7j – A 5min de marche

My Boat en Transport en commun et vélib' :

Métro - Ligne **5**
Porte de Pantin - Sortie n°1 parc de la Villette.
Entrer dans le parc, lorsque vous êtes face à la Grande Halle, longer la sur la gauche.
Trouvez My Boat au bord du Canal de l'Ourcq, en face des manèges.

Tram T3B Porte de Pantin

BUS : **75 151**

3 stations 

Plan d'accès :



[Inscription en ligne](#)

Toute annulation doit être formulée par mail 72 h avant la manifestation, passé ce délai toute inscription sera facturée et aucun remboursement ne sera effectué.